

PRIMATURE

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(PP-G N°019-2026)

Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO

Ouagadougou, le 04 juin 2026

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le jeudi 04 juin 2026,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 12 H 21 mn,
sous la présidence du
Camarade Capitaine Ibrahim TRAORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations,
mis fin à une fonction
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret porte liste des communes selon leur statut.

Ce décret vise l'application de la loi n°024-2025/ALT du 30 décembre 2025 portant Code général des collectivités territoriales.

Cette loi dispose que les communes sont classées en fonction de leur capacité de mobilisation des ressources propres. Elle établit la liste des communes selon leur statut, sur la base de la moyenne des montants des ressources budgétaires propres issus des comptes administratifs gestion 2023 et 2024 approuvés et la taille de la population.

Le nombre des communes en fonction de leur statut s'établit comme suit :

- deux cents (200) communes de moyen exercice ;
- cent quarante-neuf (149) communes de plein exercice ;
- deux (02) communes à statut particulier.

L'adoption de ce décret permet de disposer d'un répertoire des communes selon leur statut, conformément à la loi n°024-2025/ALT du 30 décembre 2025 portant Code général des collectivités territoriales.

Le second décret porte modalités de changement de statut des communes.

Ce décret vise l'application de la loi n°024-2025/ALT du 30 décembre 2025 portant Code général des collectivités territoriales.

Il consacre :

- la désignation de la Commission nationale des finances locales (CONAFIL) comme organe chargé de l'évaluation périodique des ressources budgétaires propres des communes ;

- l'identification des comptes administratifs des trois derniers exercices des communes comme documents devant servir à l'évaluation des recettes propres ;
- la constatation du changement de statut des communes par décret en Conseil des ministres ;
- l'évaluation des ressources budgétaires propres des communes en période de délégation spéciale générale tous les trois ans et la possibilité de changement de statut des communes ;
- la possibilité de faire recours devant les juridictions administratives pour les contestations liées au changement de statut des communes.

L'adoption de ce décret permet de préciser les modalités de changement de statut des communes en vue de renforcer les initiatives de mobilisation des ressources endogènes.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret porte indemnité et avantages spécifiques de l'Agent judiciaire de l'Etat, du premier adjoint de l'Agent judiciaire de l'Etat, des Agents judiciaires adjoints de l'Etat et des Comptables publics.

Ce décret vise l'application de la loi n°019-2025/ALT du 21 novembre 2025 portant Statut de l'Agent judiciaire de l'Etat.

L'innovation majeure du décret porte sur l'extension de l'indemnité spécifique de représentation et de la prime de documentation au personnel d'appui, aux comptables publics ainsi qu'au premier adjoint de l'Agent judiciaire.

L'adoption de ce décret permet de fixer l'indemnité et les avantages spécifiques de l'Agent judiciaire de l'Etat, de son premier adjoint, des Agents judiciaires adjoints de l'Etat et des comptables publics.

Le second décret porte renouvellement du mandat d'un Membre de la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF).

Ce décret vise l'application du décret n°2019-0878/PRES/PM/MINEFID/MSECU/MJ du 12 septembre 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Cellule nationale de traitement des informations financières.

L'adoption de ce décret permet le renouvellement du mandat du **camarade Pierre Lagoun ZALLA, Mle 111 447 J**, Commissaire principal de Police, Membre de la Cellule nationale de traitement des informations financières, pour une dernière période de trois (03) ans.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SECURITE

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif aux projets spécifiques du ministère de la Sécurité.

Ces projets spécifiques visent à renforcer les capacités opérationnelles des Forces armées nationales et des Forces de sécurité intérieure déployées sur l'ensemble du territoire national.

Ces projets concernent :

- l'acquisition de matériels spécifiques au profit des Forces armées nationales et des Forces de sécurité intérieure employées dans le cadre des missions de l'Office national de sécurisation des sites miniers (ONASSIM) ;
- l'acquisition de matériels au profit de l'Office national de la sécurité routière (ONASER) ;
- l'acquisition de matériels de sécurité et d'effets d'habillement au profit des élèves de l'Ecole nationale de Police (ENP);

- l'acquisition d'effets d'habillement au profit du personnel de la Direction générale de la Police nationale (DGPN) ;
- l'acquisition d'effets d'habillement au profit de la Direction générale des eaux et forêts (DGEF) ;
- l'acquisition d'effets d'habillement au profit du personnel de la Brigade LAABAL ;
- l'acquisition d'effets d'habillement au profit des élèves de l'Académie de Police.

Le coût global de ces projets spécifiques s'élève à **cinq milliards sept cent trente-sept millions six cent soixante-cinq mille six cent soixante (5 737 665 660) F CFA TTC**. Le financement est assuré par le budget de l'Etat, exercice 2026.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à une demande d'autorisation pour la passation et l'exécution de marchés publics dans le cadre des projets spécifiques du ministère de la Santé.

Ces projets spécifiques visent l'acquisition de biens et services dans des délais réduits pour une amélioration continue de la prise en charge sanitaire des populations. Il s'agit :

- de la construction d'infrastructures sanitaires dans plusieurs localités du Burkina Faso ;
- de l'acquisition d'équipements médicotecniques au profit des formations sanitaires.

Le coût global des projets s'élève à **vingt-quatre milliards six cent soixante-onze millions neuf cent sept mille trois cent quatorze (24 671 907 314) F CFA TTC**. Le financement est assuré par le budget de l'Etat, exercice 2026.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE LA CONSTRUCTION DE LA PATRIE

Le Conseil a adopté **un décret** portant définition et catégorisation des villes au Burkina Faso.

Le Burkina Faso fait face à une urbanisation rapide, des mutations territoriales profondes ainsi que des défis sécuritaires, démographiques et socio-économiques. Cette dynamique entraîne une transformation accélérée des espaces urbains et des modes d'occupation du territoire, nécessitant un renforcement du cadre normatif en matière d'organisation et de gouvernance urbaines.

Ce décret permet d'actualiser la définition de la ville, devenue obsolète au regard des réalités actuelles depuis l'adoption de la Politique nationale de l'habitat et du développement urbain de 2008, et d'instituer une catégorisation des villes.

Selon le décret, est considérée comme ville :

- toute localité d'une commune de plein exercice, bâtie en continu, abritant au moins quinze mille (15 000) habitants, dotée d'un réseau d'adduction en eau potable, d'électricité et de transport, avec des activités et des fonctions des secteurs secondaire et tertiaire dominantes ;
- tout chef-lieu de commune chef-lieu de province ;
- tout chef-lieu de commune de plein exercice, quelle que soit sa taille démographique.

En outre, le décret retient trois catégories de villes. Il s'agit des villes métropole, moyenne et petite.

L'adoption de ce décret permet de doter l'Etat et les collectivités territoriales d'un nouveau cadre de référence pour la planification et la gouvernance urbaines, et de promouvoir un développement territorial équilibré et durable.

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à une demande d'autorisation pour la passation et l'exécution de marchés publics dans le cadre des projets spécifiques du ministère de l'Enseignement de base, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales.

Ces projets spécifiques concernent la réalisation d'infrastructures dans le cadre du Projet de renforcement de la performance du système éducatif et d'amélioration de la résilience (REPAIR). Il s'agit de la construction de 15 complexes scolaires R+3 dans 15 provinces du Burkina Faso.

Le coût global de ces projets s'élève à **vingt et un milliards (21 000 000 000) F CFA TTC.**

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture, de l'eau, des ressources animales et halieutiques a fait au Conseil le compte rendu de la participation du Burkina Faso au 17^e forum économique international « Russie-Monde Islamique », tenu du 10 au 18 mai 2026 à Kazan en Fédération de Russie.

Ce forum constitue l'une des principales plateformes internationales de dialogue économique, politique, culturel et scientifique entre la Fédération de Russie et les pays du monde islamique. Il s'inscrit au cœur d'une dynamique de renforcement de la coopération entre les pays.

Le rendez-vous de Kazan a permis à la délégation burkinabè de consolider le partenariat stratégique de notre pays avec la Fédération de Russie notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'eau, des ressources animales et halieutiques. Il a également permis de présenter et de promouvoir les potentialités agricoles du Burkina Faso.

II.2. Le ministre des Affaires étrangères a fait au Conseil le compte rendu de l'organisation du « Forum économique et de l'investissement du Burkina Faso », tenu du 8 au 10 mai 2026 à Pékin, en République populaire de Chine.

Ce forum a été organisé par l'Ambassade du Burkina Faso à Pékin en partenariat avec le Comté de Luanzhou (province du Hebei) et le Centre asiatique de commerce et d'économie. Il avait pour objectifs de présenter l'environnement économique et des affaires de notre pays auprès des investisseurs chinois, de mettre en lumière les secteurs porteurs de l'économie nationale ainsi que les projets prioritaires du Gouvernement.

A l'issue du forum, plusieurs accords de partenariat ont été signés avec la partie chinoise portant sur la création d'une unité de production et de transformation de l'arachide au Burkina Faso, l'implantation d'une unité de fabrication d'emballages à base de pierre, un accord de fourniture de sésame et un accord de fourniture de baguettes de soudure.

II.3. Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a fait au Conseil une communication relative à l'organisation de la Semaine nationale des arts et de la culture des Universités du Burkina Faso (SENAC-UB), prévue du 7 au 14 juin 2026 à Dédougou, région de Bankui.

Placée sous le Haut patronage du camarade Premier ministre, Chef du Gouvernement, la Semaine nationale des arts et de la culture des universités du Burkina Faso a pour thème : « **Diversité culturelle et engagement patriotique : la jeunesse universitaire au service de la cohésion nationale** ».

L'édition 2026 de la SENAC-UB sera marquée par plusieurs activités parmi lesquelles des compétitions en arts du spectacle, en arts de la scène, en art culinaire, une conférence publique ainsi que des compétitions en handisport. Elle connaîtra la participation d'environ 1200 étudiants de plus de 30 universités publiques et privées du Burkina Faso.

II.4. Le ministre de l'Enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique assurant l'intérim du ministre des Sports, de la jeunesse et de l'emploi a fait au Conseil **trois (03) communications** :

- **la première** est relative à l'organisation par le Burkina Faso de la 3^e édition du Festival international de pétanque de Ouagadougou (FIPO), prévue du 23 au 28 juin 2026.

Cette édition du FIPO connaîtra la participation de 13 pays africains et contribuera au rayonnement du Burkina Faso sur la scène sportive internationale tout en favorisant le développement de la pétanque au plan national.

L'organisation du Festival international de pétanque de Ouagadougou est une opportunité de renforcement des capacités des acteurs nationaux de la pétanque ainsi qu'un cadre de détection de jeunes talents. Ce festival s'inscrit dans la dynamique de promotion du sport comme facteur de cohésion sociale, de paix et de résilience.

- **la deuxième** est relative à l'organisation du tournoi IHF Trophy Senior Dames Zone III en Septembre 2026 à Ouagadougou.

Ce tournoi est une compétition de handball dames regroupant huit (08) pays de l'Afrique de l'Ouest, organisé sous l'égide de la Fédération internationale de Handball (IHF) en collaboration avec la Confédération africaine de Handball et la Fédération burkinabè de Handball.

Cette compétition compte pour les éliminatoires du championnat continental de handball. Elle constitue une phase de préparation pour les handballeuses burkinabè et permettra de renforcer la collaboration avec les instances dirigeantes internationales de handball.

- **la troisième** est relative au compte rendu de la participation du Burkina Faso aux 24^e Championnats d'Afrique d'athlétisme seniors, tenus du 12 au 17 mai 2026 à Accra au Ghana.

A cette compétition, le Burkina Faso a réalisé une performance honorable terminant 8^e au classement sur 48 nations avec un total de 02 médailles dont une médaille d'or remportée par Nemata NIKIEMA et une médaille d'argent obtenue par Marthe Yasmine KOALA.

Par ailleurs, 03 athlètes burkinabè Zalissa ZONGO, Alan SAWADOGO et Abdoul Rachid TRAORE ont réalisé les minimas de qualification pour les championnats du monde juniors U20 prévus du 05 au 09 août 2026 à Eugène/Oregon aux Etats-Unis.

Les Championnats d’Afrique d’athlétisme seniors constituent une compétition continentale majeure organisée sous l’égide de la Confédération africaine d’athlétisme. Ils regroupent les meilleurs athlètes du continent africain et offrent une plateforme de haut niveau pour l’expression du talent sportif africain.

La participation du Burkina Faso à cette compétition visait à la fois la conquête de médailles et la préparation des athlètes en vue des championnats du monde 2027 et des Jeux olympiques de Los Angeles 2028.

Le Conseil félicite les acteurs pour les résultats obtenus lors de ces Championnats d’Afrique d’athlétisme et les encourage à poursuivre dans cette dynamique.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE

- Camarade Teega-Wende Rodrigue **NANA, Mle 304 114 C**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Conseiller technique du Gouverneur de la région du Djôrô, chargé des questions relatives aux libertés publiques, à la prévention et à la gestion des conflits.

B. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Camarade Adama **FAYAMA, Mle 239 628 E**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Fondé de pouvoirs du Directeur de la Banque de dépôts du trésor ;
- Camarade Bègboayaonne Prosper **SOMDA, Mle 91 629 S**, Inspecteur du trésor, 2^e classe, 1^{er} échelon, est nommé Fondé de pouvoirs du trésorier auprès du ministère des Affaires étrangères ;
- Camarade Noël **DABIRE, Mle 210 699 N**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Fondé de pouvoirs du trésorier général de l'Etat ;
- Camarade Idrissa **NANA, Mle 272 948 X**, Inspecteur du trésor, 2^e classe, 1^{er} échelon, est nommé Fondé de pouvoirs du trésorier auprès du ministère de l'Enseignement de base, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales ;
- Camarade Jean **ZINSONE, Mle 46 263 C**, Inspecteur du trésor, 2^e classe, 3^e échelon, est nommé Receveur général ;
- Camarade Tadioa Martin **COULIBALY, Mle 112 470 G**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Trésorier de l'Institut « DEEN KANU » ;

- Camarade Sibiri **BITIBALY, Mle 57 157 C**, Inspecteur du trésor, 2^e classe, 2^e échelon, est nommé Trésorier auprès du ministère de l’Agriculture, de l’eau, des ressources animales et halieutiques ;
- Camarade Moussa **NIKIEMA, Mle 216 170 T**, Inspecteur du trésor, 2^e classe, 2^e échelon, est nommé Trésorier auprès de l’Agence burkinabè pour l’emploi « Faso Tonlo Zi » ;
- Camarade Agnès **SOUSSANGO/ZONGO, Mle 46 220 G**, Inspecteur du trésor, 2^e classe, 4^e échelon, est nommée Trésorier auprès du ministère de la Construction de la Patrie ;
- Camarade Issa **SAGNON, Mle 216 178 R**, Inspecteur du trésor, 2^e classe, 1^{er} échelon, est nommé Trésorier auprès du ministère de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme et du ministère des Sports, de la jeunesse et de l’emploi ;
- Camarade Jean Baptiste **ZEIDA, Mle 43 132 B**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 12^e échelon, est nommé Trésorier auprès du ministère des Affaires étrangères.
- Camarade Issouf **OUEDRAOGO, Mle 57 172 E**, Inspecteur du trésor, 2^e classe, 2^e échelon, est nommé Agent comptable central de l’Etat ;
- Camarade Hamado **SEOGO, Mle 245 222 E**, Inspecteur du trésor, 2^e classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de la dette publique ;
- Camarade Emmanuel **SAWADOGO, Mle 236 096 F**, Inspecteur du trésor, 2^e classe, 1^{er} échelon, est nommé Trésorier régional de Nando ;
- Camarade Issa **YONABA, Mle 46 226 T**, Inspecteur du trésor, 2^e classe, 4^e échelon, est nommé Trésorier régional de Oubri ;
- Camarade Maboudou **KEKELE, Mle 46 224 Y**, Inspecteur du trésor, 2^e classe, 5^e échelon, est nommé Trésorier régional du Guiriko.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SECURITE

- Camarade Wamedo Melaine Raymond **OUEDRAOGO, Mle 46 777 N**, Commissaire principal de Police, 2^e classe, 2^e échelon, est nommé Secrétaire général de l'Office national de la sécurité routière (ONASER).

D. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

- Camarade Abdoul Wabou **DRABO, Mle 54 589 N**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Camarade Abdoulaye **ZONGO, Mle 75 297 K**, Conseiller des affaires étrangères, 2^e classe, 9^e échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Camarade Basnewendé Martine Eliane **OUEDRAOGO/GYENGUERE, Mle 104 414 S**, Conseiller des affaires étrangères, 2^e classe, 5^e échelon, est nommée Chargé de mission.

E. AU TITRE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

- Camarade Awa **COMPAORE, Mle 244 961 D**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 2^e classe, 2^e échelon, est nommée Chargé d'études ;
- Camarade Noëlie **CONGO/SALOUKA, Mle 216 714 W**, Conseiller des affaires culturelles, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommée Responsable du programme « **Culture** », cumulativement avec ses fonctions de Directrice générale de la culture et des arts ;
- Camarade Salifou **OUARMA, Mle 220 278 V**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommée Responsable du Programme « **Communication** », cumulativement avec ses fonctions de Directeur général de la communication et des médias.

F. AU TITRE DU MINISTERE DE LA CONSTRUCTION DE LA PATRIE

- Camarade Zézouma **SANON, Mle 00 00 29 Z**, Ingénieur de conception en génie civil, 1^{ère} classe, 11^e échelon, est nommé Directeur général de l'Agence de conseil et de maîtrise d'ouvrage déléguée en bâtiment et aménagement urbain (ACOMOD-BURKINA).

G. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

- Camarade Belo **ADIOLA, Mle 342 994 A**, Enseignant-chercheur, catégorie PA, grade initial, 2^e échelon, est nommé Directeur du Conseil à l'orientation universitaire.

III.2. FIN DE FONCTIONS

AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE

Le Conseil a mis fin aux fonctions de :

- Camarade Siebi Ahmed **OUATTARA**, **Mle 260 413 H**, Secrétaire administratif, Préfet du département de Gossina, province du Nayala.

III.3. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs aux Conseils d'administration :

- de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) au titre du ministère de l'Economie et des finances ;
- de la Société de gestion du patrimoine ferroviaire du Burkina (SOPAFER-B) au titre du ministère de la Construction de la Patrie.

A. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination du Camarade Brama **DAO, Mle 230 010 X**, Attaché en études et analyses, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat au Conseil d'administration de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) pour un premier mandat de trois (03) ans.

B. MINISTERE DE LA CONSTRUCTION DE LA PATRIE

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination du Camarade Ousmane **SAVADOGO, Mle 138**, Conseiller en administration des finances et du contrôle, Administrateur représentant le Conseil burkinabè des chargeurs, au Conseil d'administration de la Société de gestion du patrimoine ferroviaire du Burkina (SOPAFER-B) pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement du Camarade Sayouba KIENDREBEOGO.

Le Porte-parole du Gouvernement,



Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO
Officier de l'Ordre de l'Étalon